

REVENU

QUÉBEC



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Révisé
Avril 2017

2016-2020

www.revenuquebec.ca



Cette publication a été rédigée par Revenu Québec.

Titre : Plan d'action de développement durable 2016-2020

ISBN : 978-2-550-77936-0 (PDF)

ISBN : 978-2-550-77935-3 (Imprimé)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

© Gouvernement du Québec, 2017

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de Revenu Québec.

NOTE

Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec plaisir que je vous présente le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* révisé de Revenu Québec. Cette nouvelle version démontre notre intention d'intégrer davantage la recherche d'un développement durable dans le cadre de nos activités.

Revenu Québec mise sur une gouvernance exemplaire, une saine gestion et des pratiques innovantes afin d'accroître sa performance. Ainsi, l'organisation exprime sa volonté de mettre l'accent sur la pérennité de ses actions, tout en tenant compte du caractère indissociable de leurs dimensions environnementale, sociale et économique. Cette préoccupation se traduit par une volonté de renforcer la culture organisationnelle en mobilisant les membres du personnel à adopter des conduites réfléchies et responsables.

Je vous invite donc à consulter ce plan d'action, qui est fondé sur de nombreuses analyses et qui a mobilisé les compétences diversifiées de plusieurs intervenants de l'organisation. Ces derniers ont perçu la révision de ce document comme étant une occasion de dynamiser nos réflexions. Je tiens à les remercier pour leur engagement dans la mise en œuvre de la démarche de développement durable au sein de Revenu Québec.



Éric Ducharme
Québec, mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Le développement durable, un levier à l'innovation	6
Démarche de développement durable	6
Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale	7
Orientation gouvernementale 1	8
Orientation gouvernementale 2	11
Orientation gouvernementale 4	12
Annexe 1	13
Cadre de planification du plan d'action	13
Annexe 2	17
Seize principes de développement durable	17
Annexe 3	19
Objectifs de la stratégie 2015-2020 retenus et non retenus	19

INTRODUCTION

L'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la réalisation des premiers plans d'action de développement durable de Revenu Québec a orienté le travail d'élaboration et d'approbation du présent plan d'action.

Au cours des dernières années, la majeure partie des efforts déployés ont été consacrés à la diffusion d'information et à la sensibilisation. En effet, dans une perspective de développement durable, il est primordial de sensibiliser les membres du personnel à l'importance d'adopter un comportement écoresponsable.

L'écoresponsabilité était donc au cœur des actions réalisées, qui visaient l'atteinte de l'objectif 1 de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2009-2013* (prolongée jusqu'au 31 décembre 2015) : « Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre ». Revenu Québec a d'ailleurs mis en œuvre le *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable* destiné au personnel de l'administration en adaptant celui-ci à son contexte particulier. L'organisation a lancé, par exemple, son premier guide de pratiques écoresponsables en 2014. Celui-ci contient une foule d'outils, de suggestions et de références qui permettent au personnel de poser des actions écoresponsables quotidiennement dans le cadre de son travail.

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2015* a également contribué à la réalisation plus efficiente du mandat de l'organisation par la mise en place de diverses mesures améliorant les services offerts aux bénéficiaires de programmes sociofiscaux. C'est d'ailleurs en remplissant sa mission que l'organisation a contribué au maintien d'un « gouvernement en santé », jouant ainsi un rôle de premier plan en tant qu'acteur de développement au Québec. D'autres actions à l'interne ont aussi été menées en continu visant notamment la mobilisation du personnel, la sensibilisation au sujet de la réduction des déplacements quotidiens et la promotion des transports collectifs et des autres solutions au voiturage en solo, comme le covoiturage, la marche et le vélo.

Afin de concrétiser son engagement à rendre l'organisation plus durable, Revenu Québec a adopté en 2015 le *Plan d'action de développement durable 2016-2020*, conformément à la nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Toutefois, à la suite du dépôt de la planification stratégique 2016-2020 de l'organisation, il est apparu essentiel de s'arrimer à celle-ci et de reconsidérer les actions projetées de développement durable afin qu'elles soient en harmonie avec la nouvelle planification stratégique. Aussi Revenu Québec a procédé à l'élaboration de nouvelles orientations organisationnelles pour positionner le développement durable comme un élément incontournable de gouvernance. Il a donc révisé le plan d'action 2016-2020 afin de renforcer la culture organisationnelle en matière de développement durable.

C'est dans cette foulée que Revenu Québec compte poursuivre le déploiement de ses efforts en entreprenant les actions fixées dans le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* révisé. La contribution de l'organisation à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale en vigueur est significative pour l'administration publique, et tout le personnel est invité à s'investir pour que les actions inscrites dans ce document soient réalisées.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN LEVIER À L'INNOVATION

Par son *Plan d'action de développement durable 2016-2020* révisé, Revenu Québec a comme objectif principal de présenter le développement durable comme un levier à l'innovation et un élément essentiel de gouvernance. En effet, il souhaite mettre en place des actions innovantes dont la société tirera des bénéfices. De plus, il s'engage à faire évoluer constamment ses processus vers les meilleures pratiques à titre d'organisation responsable et, plus précisément, à réaliser les actions inscrites dans ce plan, à faire des suivis périodiques de celles-ci et à produire une reddition de comptes dans son rapport annuel de gestion.

Démarche de développement durable

Revenu Québec a choisi de se tourner vers l'avenir en présentant, dans ce plan d'action de développement durable, des actions qui lui permettront de renforcer ses pratiques en matière de gouvernance et de gestion écoresponsables. Cette démarche innovatrice traduit une volonté d'améliorer la performance de l'organisation et d'instaurer des pratiques exemplaires axées sur les dimensions sociale, environnementale et économique.

Le renforcement d'une structure organisationnelle en matière de développement durable constitue un des moyens pour soutenir l'essor d'une culture organisationnelle.

Les activités d'information, de formation et de sensibilisation sont indispensables dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi Revenu Québec mise sur de telles activités pour susciter l'intérêt et l'implication de son personnel. Il mise également sur les compétences et le savoir-faire de celui-ci pour que le concept de développement durable s'intègre à ses activités professionnelles.

Structure organisationnelle en matière de développement durable

La mise en œuvre de la démarche de développement durable au sein de Revenu Québec est soutenue par un membre du Comité interministériel en développement durable, deux officiers en développement durable, une unité administrative et un comité organisationnel de développement durable. Ils ont notamment pour rôle de soutenir et de favoriser la recherche d'un développement durable au quotidien, de mettre en œuvre le plan d'action de développement durable et d'assurer son suivi, d'effectuer la reddition de comptes et de présenter les résultats obtenus. Ceux-ci sont donc des ressources essentielles à la coordination et à la cohérence de l'action gouvernementale.



Contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* présente 7 enjeux, 8 orientations et 27 objectifs à atteindre. Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* révisé précise les objectifs gouvernementaux auxquels Revenu Québec peut contribuer de façon significative. Ainsi, en tenant compte des responsabilités découlant de sa mission, de son mandat, de ses compétences et de son champ d'intervention, il a retenu les trois orientations suivantes :

Orientation 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Orientation 2 – Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Orientation 4 – Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Pour chacune de ces orientations, Revenu Québec a sélectionné les objectifs auxquels il souhaite participer. Parmi les 27 objectifs gouvernementaux de la stratégie, il en a retenu 7 auxquels sont liées les actions contribuant à leur atteinte. Le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* révisé présente les 15 actions qui seront menées par l'organisation au cours des prochaines années. Ainsi, Revenu Québec poursuivra son engagement en posant des gestes significatifs et concrets, ce qui lui permettra de contribuer à la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

Pour déterminer les actions qu'il entreprendra, Revenu Québec a tenu compte des 5 critères suivants :

- Contribution directe à l'atteinte d'un objectif gouvernemental
- Innovation (nouvelle action ou nouvelle façon de faire)
- Effet d'entraînement et exemplarité
- Pérennité (durée de l'action dans le temps)
- Capacité de faire l'objet de suivi (reddition de comptes)



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

ACTION 1

Renforcer la structure de gouvernance actuelle en matière de développement durable et réviser la structure communicationnelle

Soucieux de favoriser une réelle transformation de la culture organisationnelle en intégrant la recherche d'un développement durable à ses actions et à ses décisions, Revenu Québec souhaite revoir le rôle joué par les instances en vue d'optimiser ses façons de faire. Par conséquent, la nouvelle structure de gouvernance encouragera davantage l'engagement de la haute direction dans la prise de décisions et dans l'élaboration des orientations afin de favoriser l'adhésion des membres du personnel aux bonnes pratiques de développement durable. En vue de faciliter l'essor du développement durable, l'organisation entend établir des mécanismes de gestion permettant de planifier, d'organiser et d'assurer un suivi rigoureux des actions.

ACTION 2

Consolider les orientations en matière de développement durable et favoriser leur intégration dans les pratiques

Afin de renforcer la gouvernance du développement durable au sein de l'organisation, Revenu Québec désire intégrer le développement durable dans les activités professionnelles et dans les processus décisionnels. Il entend communiquer les orientations organisationnelles sur lesquelles la démarche de développement durable s'appuie, déterminer les acteurs impliqués en précisant leurs rôles et leurs responsabilités, et doter l'organisation de mécanismes de coordination et de suivi.

ACTION 3

Sensibiliser et former les intervenants qui composent la structure de gouvernance en matière de développement durable

Revenu Québec soutient le développement des connaissances et des compétences des intervenants qui composent la structure de gouvernance en matière de développement durable afin de les rendre plus aptes à s'impliquer dans la mise en œuvre de la démarche de développement durable. Il entend favoriser leur conscientisation et leur compréhension à l'égard du développement durable, des obligations légales ainsi que des rôles et des responsabilités qui échoient à chacun des membres du personnel.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTIVITÉS COURANTES DE GESTION ADMINISTRATIVE

ACTION 4

Développer et soutenir une saine gestion documentaire

Revenu Québec désire poursuivre ses efforts pour mieux gérer l'ensemble des informations sous forme numérique. Ainsi, l'organisation entend réviser ses façons de faire et concevoir des outils contribuant à la mise en place d'une gestion documentaire globale, efficiente et conforme.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS

ACTION 5

Réaliser des activités visant une meilleure gestion du parc automobile

Revenu Québec souhaite intégrer de nouvelles pratiques de gestion écoresponsables dans le cadre de la mise en place du Programme de gestion du parc automobile.

ACTION 6

Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les membres du personnel

Revenu Québec désire mettre en place diverses mesures visant à réduire les déplacements professionnels et à encourager les membres de son personnel à privilégier l'utilisation des transports collectifs et actifs pour se déplacer. Il entend mener préalablement un étalonnage des meilleures pratiques instaurées dans les secteurs privé et public du Québec.

BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

ACTION 7

Intégrer des considérations écoresponsables dans les pratiques de gestion immobilière de l'organisation

Revenu Québec s'engage à mettre en œuvre des mesures pour favoriser l'intégration de spécifications écoresponsables dans les devis techniques et fonctionnels ou dans la planification de projets de construction, de rénovation et d'aménagement des locaux ainsi que dans l'exploitation des immeubles.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

ACTION 8

Gérer de façon écoresponsable le parc informatique de l'organisation

Revenu Québec souhaite intégrer formellement la hiérarchie des 3RV-E (réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser et éliminer) au développement, à l'entretien et à l'optimisation de son parc informatique, tout en ayant une préoccupation constante de la consommation énergétique de celui-ci.



COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES ET ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

ACTION 9

Mettre en valeur l'image écoresponsable de l'organisation

Revenu Québec désire promouvoir auprès des citoyens, des entreprises, des fournisseurs, des prestataires de services et des membres de son personnel ses initiatives et ses réalisations en matière de développement durable.

MARCHÉS PUBLICS

ACTION 10

Intégrer des considérations écoresponsables dans les pratiques de gestion contractuelle de l'organisation

Revenu Québec s'engage à mettre en œuvre des mesures pour favoriser et pour régir l'intégration de spécifications écoresponsables aux pratiques d'acquisition et pour accroître le nombre d'acquisitions écoresponsables.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION 11

Favoriser la prise en compte des principes de développement durable

Revenu Québec s'engage à mettre en place un processus organisationnel appuyant la démarche de prise en compte des 16 principes de développement durable. Pour assurer l'émergence d'une gouvernance en matière de développement durable, il entend élaborer des normes organisationnelles qui régiront la démarche de prise en compte ainsi que des outils qui orienteront la réflexion et réaliser cette démarche dans un nombre croissant d'actions structurantes.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION 12

Mettre en valeur le savoir-faire et les initiatives favorables au développement durable

L'organisation prévoit déployer des mesures pour appuyer les connaissances, les compétences et les initiatives des membres du personnel relatives à la gestion écoresponsable, à l'engagement social et au développement local.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

ACTION 13

Soutenir l'innovation en créant les conditions favorables au développement d'une économie verte et responsable

Revenu Québec souhaite rendre facilement accessible toute information relative à l'économie verte et responsable en mettant celle-ci en évidence sur son site Internet.

Revenu Québec reconnaît la portée transversale de la culture et son rôle majeur dans le développement des compétences. Ainsi, il entend mener une action dont la portée couvre à la fois l'objectif 2.4 et l'objectif 1.5, qui a trait à la culture. En effet, le milieu culturel, par sa nature innovante et créative, favorise le développement des savoir-faire et des connaissances clés favorisant la transition vers une économie responsable. Revenu Québec souhaite donc mettre en évidence la complémentarité entre la culture et l'économie responsable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.4

Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION 14

Favoriser la collaboration avec les entités soutenant les entreprises du milieu culturel

Revenu Québec entend échanger et communiquer avec les entités soutenant les entreprises du milieu culturel et contribuer ainsi au développement d'une vie culturelle riche et diversifiée. Il s'engage à faciliter l'accès à toute information concernant les mesures fiscales pouvant soutenir le développement des entreprises du milieu culturel.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTION 15

Réduire les inégalités et contribuer à l'inclusion sociale en offrant un appui supplémentaire au Programme des bénévoles

Revenu Québec désire mettre en place, en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, des mesures pour appuyer le Programme des bénévoles. Il entend ainsi favoriser la réduction des inégalités, notamment en aidant les personnes démunies à bénéficier des mesures sociofiscales auxquelles elles ont droit.



ANNEXE 1

Cadre de planification du plan d'action

REVENU QUÉBEC

Mission	Percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'administrer les programmes et les services que nous confie le gouvernement.
Vision	Juste. Pour tous.
Rôle clé	<p>Revenu Québec joue un rôle important au sein de la société québécoise en percevant la majeure partie des revenus autonomes du gouvernement du Québec, ce qui lui permet de financer son fonctionnement et la majorité des services publics.</p> <p>Dans l'intérêt de tous, Revenu Québec</p> <ul style="list-style-type: none">• assure la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;• réalise des activités de recouvrement et de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal;• administre le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;• administre les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;• assure l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation pour en verser la valeur aux ayants droit ou, à leur défaut, au ministre des Finances;• assure, au nom du gouvernement fédéral, la perception de la TPS/TVH sur le territoire québécois. <p>En plus d'accomplir les activités nécessaires à la réalisation de sa mission, Revenu Québec recommande au gouvernement des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.</p> <p>Également, Revenu Québec offre des services de perception et de redistribution de fonds à plusieurs ministères et organismes. Son expertise lui permet également d'offrir à plusieurs partenaires gouvernementaux des services variés, tels que des services d'expédition massive et de développement de systèmes.</p>
Valeurs	<p>Tous les jours, les valeurs suivantes, privilégiées par Revenu Québec, guident son personnel dans ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'intégrité, à Revenu Québec, c'est agir avec droiture dans l'intérêt public.• Le respect, à Revenu Québec, c'est agir avec considération en traitant les personnes avec égards et en suscitant un climat de confiance.• L'équité, à Revenu Québec, c'est agir dans toute situation de façon juste.• L'excellence du service, à Revenu Québec, c'est s'engager dans une recherche constante d'amélioration de la qualité de nos services en tenant compte des besoins de la clientèle.



LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

But	La Loi sur le développement durable confirme l'engagement des ministères et organismes publics et assure la pérennité de la démarche gouvernementale pour un développement durable, qui est un enjeu indissociable des activités du gouvernement.
Objectifs	<p>La Loi vise à</p> <ul style="list-style-type: none">• instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable;• concourir à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viables en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration;• assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable;• favoriser l'imputabilité de l'administration publique en matière de développement durable, notamment par le biais des contrôles exercés par le commissaire au développement durable en vertu de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, c. V-5.01).
Points importants	<p>De plus, la Loi</p> <ul style="list-style-type: none">• énonce une définition du développement durable pour le Québec qui met l'accent sur la pérennité des actions et sur le « caractère indissociable » des trois dimensions du développement durable, à savoir l'environnement, le social et l'économie;• détermine 16 principes qui unissent les trois dimensions du développement durable et sur lesquels doivent s'appuyer les ministères et organismes publics pour la réalisation de leurs mandats à caractère structurant;• met en avant deux grands moyens pour favoriser la recherche du développement durable dans l'administration publique : la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale de développement durable et la prise en compte des principes de développement durable;• définit les responsabilités des ministères et organismes publics attribuant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Ministère) le mandat de « coordonner l'action gouvernementale en matière de développement durable et de promouvoir le respect des principes de développement durable auprès de l'Administration et du public ».
Principes	L'article 6 de la Loi décrit chacun des principes suivants : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur payeur, internalisation des coûts.



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Vision	Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision.
Enjeux fondamentaux	<ul style="list-style-type: none">• Le renforcement de la gouvernance en intégrant davantage les dimensions économique, environnementale et sociale dans les décisions• L'action responsable• Le développement de la connaissance et l'innovation• L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions• L'engagement, le partage et la collaboration• L'intégration de la culture au développement durable• Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques
Orientations	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.• Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable.• Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.• Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.• Améliorer par la prévention la santé de la population.• Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.• Soutenir la mobilité durable.• Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
Activités incontournables	<p>Parmi cinq activités incontournables, quatre sont applicables à l'organisation, soit les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable dans l'administration publique (exemplarité de l'État)• Prise en compte des principes de développement durable• Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable• Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020 RÉVISÉ DE REVENU QUÉBEC

But	Le <i>Plan d'action de développement durable 2016-2020</i> révisé est un outil organisationnel de mise en œuvre de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i> .
Mise en œuvre	<p>Le plan d'action est un document à caractère public qui précise comment l'organisation participera à l'atteinte des objectifs de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i>.</p> <p>Ce plan</p> <ul style="list-style-type: none">• est lié à la mission de l'organisation;• définit les objectifs que se fixe l'organisation relativement aux objectifs de la stratégie gouvernementale et les actions qui seront menées pour les atteindre;• prend en compte les 16 principes de développement durable;• est en harmonie avec la planification stratégique en vigueur;• fait l'objet d'une approbation par les autorités de l'organisation, qui en sont responsables.
Facteurs de succès	<p>Le <i>Plan d'action de développement durable 2016-2020</i> révisé démontre</p> <ul style="list-style-type: none">• que l'organisation progresse dans la recherche d'un développement durable;• qu'elle innove dans la création d'activités favorisant le changement dans la gouvernance et la cohérence dans les actions gouvernementales;• qu'elle met à contribution son personnel;• qu'elle intègre des pratiques favorisant le développement durable dans ses processus décisionnels et ses directives administratives. <p>Les priorités de Revenu Québec en matière d'intégration de la démarche de développement durable sont déterminées en fonction de sa mission, de ses orientations stratégiques et d'une évaluation objective de ses capacités. De plus, l'implication des dirigeants de l'organisation témoigne de l'engagement de celle-ci à réaliser les actions fixées et à y consacrer les ressources appropriées.</p>
Orientations	<p>Trois orientations de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</i> ont été retenues, soit les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.• Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable.• Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.



ANNEXE 2

Seize principes de développement durable

Voici les 16 principes du développement durable énoncés dans l'article 6 du chapitre 2 de la Loi sur le développement durable.

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE : Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES : Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE : L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

PARTICIPATION ET ENGAGEMENT : La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

ACCÈS AU SAVOIR : Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

SUBSIDIARITÉ : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

PARTENARIAT ET COOPERATION INTERGOUVERNEMENTALE : Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

PRÉVENTION : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

PRÉCAUTION : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL : Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.



RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES : Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES : Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

POLLUEUR PAYEUR : Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

INTERNALISATION DES COÛTS : La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.



ANNEXE 3

Objectifs de la stratégie 2015-2020 retenus et non retenus

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	Incontournable	Décision
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	X	RETENU
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	X	RETENU
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales		NON RETENU
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique		RETENU
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	X	RETENU
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie		NON RETENU

ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	X	RETENU
2.2 Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec		NON RETENU
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable		NON RETENU
2.4 Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable		RETENU
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables		NON RETENU

ORIENTATION 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée		NON RETENU
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société		NON RETENU

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables		NON RETENU
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités		RETENU
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés		NON RETENU



ORIENTATION 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		NON RETENU
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires		NON RETENU

ORIENTATION 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire		NON RETENU
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	X*	NON RETENU
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités		NON RETENU
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels		NON RETENU

ORIENTATION 7

Soutenir la mobilité durable

7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		NON RETENU
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES		NON RETENU

ORIENTATION 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

8.1 Améliorer l'efficacité énergétique		NON RETENU
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise		NON RETENU
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES		NON RETENU

Contribution à l'atteinte des objectifs gouvernementaux

La contribution de Revenu Québec à l'atteinte des objectifs gouvernementaux indiqués dans le *Plan d'action de développement durable 2016-2020* révisé est fondée sur les responsabilités découlant de sa mission, de son mandat, de ses compétences ou de son champ d'intervention.

*NOTE

Chaque ministère et organisme doit contribuer aux activités incontournables marquées d'un **X** en réalisant une ou plusieurs actions prévues dans son plan d'action de développement durable. Toutefois, l'activité incontournable liée à l'objectif 6.2 s'adresse uniquement à l'entité directement concernée par le domaine d'intervention.

